

ACCIDENT

survenu à l'avion immatriculé FPMPJ

Evénement :	collision en finale avec des arbres.
Cause identifiée :	trajectoire de descente inadaptée à la présence d'obstacles.

Conséquences et dommages :	pilote et passager blessés, aéronef détruit.
Aéronef :	avion JODEL D113 - 3L, construction amateur, basé sur l'altisurface.
Date et heure :	dimanche 27 février 2000 à 16 h 25.
Exploitant :	privé.
Lieu :	AD privé Montaud (38), piste 24, 220 m x 20 m pente moyenne 15%.
Nature du vol :	local de 10 à 15 minutes.
Personnes à bord :	pilote + 1.
Titres et expérience :	pilote de 57 ans, TT de 1993, qualification montagne, qualification de site, 2960 heures de vol dont 260 sur type et 3 dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	évaluées sur le site de l'accident : vent calme, CAVOK. position du soleil : azimut : 236°, site : 18°.

Circonstances

Le pilote, propriétaire de l'altisurface et de l'avion, décolle pour un vol local avec un passager à bord. Il explique qu'il se présente en vent arrière, conscient de la gêne visuelle occasionnée par le coucher du soleil. Il estime alors que les conditions de visibilité lui permettent de poursuivre l'atterrissage. En finale, il est ébloui malgré le port de lunettes de soleil. L'aéronef heurte la cime des arbres situés dans l'axe de piste sur la parcelle voisine. L'appareil s'écrase contre un talus à une quarantaine de mètres du seuil de piste.

Lors de la délivrance de l'autorisation de mise en service de l'aérodrome privé en 1994, des arbres étaient déjà présents dans la trouée. Le jour de l'événement, ils mesuraient une douzaine de mètres de hauteur et n'avaient jamais été coupés.

En l'absence de réglementation régissant les servitudes relatives aux obstacles, il appartient aux utilisateurs d'aérodromes privés de s'assurer que les performances de leur aéronef sont compatibles avec les caractéristiques de ces sites.